

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 839

présenté par

Mme Manin, M. Garot, M. Potier, M. Bouillon, Mme Bareigts, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Faure, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 1ER AE**

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« développement »,

insérer les mots :

« s'appuyant, chaque fois que cela est possible, sur le savoir-faire et les ressources ou matières premières locales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que la recherche et développement en matière d'alternatives et de substituts au plastique devra s'appuyer, chaque fois que cela est possible, sur le savoir-faire et les ressources ou matières premières locales de nos territoires.

De nombreuses matières premières comme les algues, les roseaux, le bambou, la paille, le chanvre, etc. sont souvent considérés comme des aléas ou des nuisances encombrantes et néfastes, alors qu'elles constituent de réelles alternatives au plastique dérivé de produits pétroliers.

Il convient donc d'encourager la recherche et développement mais aussi l'éco-conception endogène de substituts au plastique avec des matières premières locales et durables.

Tel est l'objet de cet amendement.